



## Titre de sejour VPF Lors d'un PACS

Par **ElvisCL**, le **22/01/2017** à **22:19**

Bonjour, je viens vers vous pour savoir si mes démarches sont bien en bon chemin, j'suis entré en France avec Visa temporaire pour travailler, en fin septembre 2013, en mai 2014 ma visa était périmé et j'suis resté en France en illégalité, j'ai rencontré mon copain en septembre 2014 et nous vivons ensemble depuis décembre 2014 et nous nous sommes Pacsé en juillet de l'an dernière, et puis on a déposé mon dossier à la Prefecture de Rouen fin août, mon acte de naissance et tous les papiers qu'il fallait.

Après 4 mois d'avoir déposé mon dossier à la Pref, j'ai pas eu un justificatif de dépôt nu rien de tout. J'ai reçu une lettre recommandée de la Pref en me disant de me présenter au début de février avec mon passeport, 4 photos d'identité (j'avais déjà donné) mon acte de naissance traduite de moins de 3 mois (encore car j'avais déjà donné au début mon acte de naissance traduite) un autre justificatif que ce soit pas les mêmes que j'ai donné lors du dépôt de mon dossier, et aussi d'aller avec mon copain avec sa carte d'identité et son acte de naissance, et 50 euros en timbres fiscaux.

J'aimerais savoir si c'est bon signe ou ca va encore prendre beaucoup de temps ? Merci pour vos réponses

Par **Totro**, le **13/07/2018** à **13:57**

Bonjour ces bon signe cela veut dire que ton dossier a été accepté après il devront te donner un rattachement en attendant de fabriquer la carte séjour chui dans le même cas que vous partagez votre expérience sa peut aider on est nombreux à être dans ce même cas